

CITADIA

Gesnois Bilurien
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Département de la Sarthe (72)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de Communes du Gesnois Bilurien

Commune de SAINT MARS LA BRIERE

Plan général

Règlement graphique
Plan n° 29

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
Adoption: 13/10/2022
Modification simplifiée n°1: J...J...

Echelle courante 1:10 288
DGFiP Cadastre® 2022

LEGENDE

Contour de zone

- Ua Zone urbaine centrale
- Ub Zone urbaine périphérique
- Un Zone urbaine liée aux hameaux
- Ue Zone urbaine à vocation équipement
- Uz Zone urbaine à vocation d'activité
- Uzc Zone urbaine à vocation d'activité commerciale
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- Nf Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles
- Nce Zone naturelle liée à une activité de carrière
- Nbd Zone naturelle liée au Château du Bois Doulé
- Nj Zone naturelle liée à la présence de jardins

IAU Zone à urbaniser à vocation habitat

IAUe Zone à urbaniser à vocation équipement

IAUz Zone à urbaniser à vocation activité économique

2IAU Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat

2IAUe Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement

2IAUz Zone à urbaniser à long terme à vocation activité économique

Ua Zone urbaine centrale

Ub Zone urbaine périphérique

Un Zone urbaine liée aux hameaux

Ue Zone urbaine à vocation équipement

Uz Zone urbaine à vocation d'activité

Uzc Zone urbaine à vocation d'activité commerciale

Prescriptions

- Arbre remarquable à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Petit patrimoine à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11 du Code de l'Urbanisme)
- Cône de vue à préserver (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Cheminement doux à conserver ou à créer (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Hais à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine linéaire à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire commercial à protéger (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul (Loi Barrière)
- Espace boisé classé à protéger (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Boisement et espace vert à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides repérées (L.211-1 du Code de l'Environnement et L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul - cours d'eau (5 m)
- Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme)

Information

- Cours d'eau
- Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire faible urbaine
- Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire moyenne urbaine
- Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire moyenne naturelle
- Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire forte
- Zones affectées par le bruit
- Limites communales
- Parcelle
- Bâti

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Commune	Bénéficiaire	m²
46	Cheminement doux	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	971
47	Cheminement doux	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	108
48	Cheminement doux	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	101
49	Cheminement doux	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	229
50	Cheminement doux	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	573
51	Cheminement piétonnier	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	374
52	Cheminement piétonnier	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	377
53	Elargissement de la voie piétonne	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	283
54	Elargissement voirie	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	29
55	Elargissement voirie	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	515
56	Passage souterrain	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	35
57	Passage souterrain	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	150
58	Stationnement	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	826
59	Stationnement	SAINTE MARIE LA BRIERE	Commune	688
92	Cheminement doux	SOULITRE	Commune	446

